



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

**Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement du Nord - Pas-de-
Calais**

**Arrêté préfectoral portant approbation de la liste des territoires dans lesquels il existe un
risque important d'inondation dans le ressort du bassin Artois-Picardie**

**Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Coordonnateur du bassin Artois-Picardie
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.566-4, L.566-5, L.566-11, R 213-16, R.566-4, R.566-5 et R.566-18 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article L.566-4 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 relatif aux territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 portant approbation de l'Evaluation Préliminaires des risques d'Inondations du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative de Bassin du 15 mai 2012 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Inondation réunie les 7 juin et 12 octobre 2012 ;

Vu l'avis favorable du Comité de Bassin du 29 juin 2012 ;

Considérant qu'il appartient au préfet coordonnateur de bassin de sélectionner et d'arrêter la liste des territoires dans lesquels existe un risque important d'inondation dans le ressort du bassin Artois - Picardie ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie ;

ARRETE

Article 1^{er}. – La liste des territoires, dans lesquels est identifié un risque important d'inondation, tels que définis à l'article L.566-5 II du code de l'environnement, indiquant la typologie de l'inondation retenue pour chacun d'entre eux, jointe en annexe au présent arrêté, est approuvée.

Article 2. – Un avis de publication sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin Artois-Picardie.

Le présent arrêté sera également adressé aux communes concernées.

Article 3. – Les préfets des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie et des départements dans le ressort du bassin Artois-Picardie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions ainsi qu'à celui de chacune des préfectures de département concernées.

Fait à Lille, le

26 DEC. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR

Annexe :

Liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Typologie	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées		
TRI de Lille	Débordement de la Marque, de la Deûle et de la Lys	Non	Anstaing Bondues Chérenq Emmerin Forest-sur-Marque Hallennes-lez-Haubourdin Haubourdin La Madeleine Leers Lille Loos Marcq-en-Baroeul Mons-en-Baroeul Neuville-en-Ferrain Quesnoy-sur-Deûle Roncq Sailly-lez-Lannoy Santes Templemars Tressin Verlinghem Wambrechies Wattrelos	Avelin Bousbecque Comines Faches-Thumesnil Gruson Hem Lambersart Lesquin Linselles Lys-lez-Lannoy Marquette-lez-Lille Mouvoux Noyelles-les-Seclin Roubaix Saint-André-lez-Lille Seclin Toufflers Vendeville Villeneuve-d'Ascq Wasquehal Wervicq-Sud	Baisieux Capinghem Croix Halluin Lannoy Lezennes Lompret Ronchin Sequedin Tourcoing Wattignies Willems

TRI de Lens	Débordement de la Deûle et canal de Lens	Non	Auby Bauvin Esquerchin Flers-en-Escrebieux Lauwin-Planque Ostricourt Provin Thumeries Wahagnies Ablain-Saint-Nazaire Angres Annay Avion Bénifontaine Billy-Montigny Bois-Bernard Carvin Courcelles-lès-Lens Courrières Dourges Drocourt Eleu-dit-Leauwette Estevelles Evin-Malmaison Fouquières-lès-Lens Givenchy-en-Gohelle Harnes Hénin-Beaumont Hulluch Leforest Lens Libercourt Liévin Loison-sous-Lens Loos-en-Gohelle Méricourt Meurchin Montigny-en-Gohelle Noyelles-Godault Noyelles-sous-Lens Oignies Pont-à-Vendin Rouvroy Sallaumines Souchez Vendin-le-Vieil Wingles
TRI de Valenciennes	Débordement de l'Escaut	Non	Abscon Anzin Aulnoy-lez-Valenciennes Beuvrages Bouchain Bruay-sur-l'Escaut Condé-sur-l'Escaut Crespin Denain Douchy-les-Mines Emerchicourt Escaudain Escautpont Famars Fresnes-sur-Escaut Haulchin Hergnies Hordain La Sentinelle Lieu-Saint-Amand Lourches Maing Marly Neuville-sur-Escaut Onnaing Petite-Forêt Prouvy Quarouble Quiévrechain Rouvignies Saint-Saulve Saultain Thiant Trith-Saint-Léger Valenciennes Vicq Vieux-Condé Wavrechain-sous-Denain

TRI de Béthune-Armentières	Débordement de la Lys	Non	Armentières	Bailleul	
			Bois-Grenier	Estaires	
			Haverskerque	La Bassée	La Gorgue
			Merville	Neuf-Berquin	
			Vieux-Berquin	Aire-sur-la-Lys	Aix-Noulette
			Allouagne	Annequin	Annezin
			Auchel	Auchy-les-Mines	Barlin
			Béthune	Beugin	Beuvry
			Billy-Berclau	Bouvigny-Boyeffles	
			Bruay-la-Buissiere		
			Bully-les-Mines		Burbure
			Busnes	Calonne-Ricouart	
			Calonne-sur-la-Lys		
			Camblain-Châtelain		Cambrin
			Campagne-les-Wardrecques		
			Cauchy-à-la-Tour	La Chapelle-d'Armentières	
			Chocques	Cuinchy	Divion
			Douvrin	Drouvin-le-Marais	
			Ecquedecques	Erquinghem-Lys	Essars
			Festubert	Fleurbaix	Fouquereuil
			Fouquieres-les-Béthune		Frelinghien
			Givenchy-les-la-Bassée		Gonnehem
			Gosnay	Grenay	Guarbecque
			Haillicourt	Haisnes	
			Ham-en-Artois	Hersin-Coupigny	
			Hesdigneul-les-Béthune		Hinges
			Houchin	Houdain	Houplines
			Isbergues	La Couture	
			Labeuvriere	Labourse	Lambres
			Lapugnoy	Laventie	Lestrem
			Lillers	Locon	Lorgies
			Lozinghem	Maisnil-les-Ruitz	
			Marles-les-Mines	Mazingarbe	Méteren
			Mont-Bernanchon		
			Neuve-Chapelle	Nieppe	Noeux-les-Mines
			Noyelles-les-Vermelles		Oblinghem

TRI de Béthune-Armentières	Débordement de la Lys	Non	Quiestede Rebreuve-Ranchicourt Robecq Sailly-Labourse Sains-en-Gohelle Saint-Jans-Cappel Saint-Venant Vendin-les-Béthune Verquigneul Violaines	Racquinghem Roquetoire Sailly-sur-la-Lys Steenwerck Verquin Wardrecques	Richebourg Ruitz Saint-Floris Vaudricourt Vermelles Vieille-Chapelle
TRI de Douai	Débordement de la Scarpe	Non	Anhiers Auberchicourt Bruille-lez-Marchiennes Douai Fenain Hérin Lewarde Montigny-en-Ostrevent Pecquencourt Raimbeaucourt Roost-Warendin Wallers	Aniche Aubry-du-Hainaut Ecaillon Guesnain Hornaing Masny Râches Raismes Sin-le-Noble Waziers	Bellaing Dechy Erre Hélesmes Lallaing Moncheaux Oisy Rieulay Somain

TRI de Dunkerque	Submersion marine	Non	Cappelle-la-Grande Coudekerque-Branche Fort-Mardyck Grande-Synthe Loon-Plage	Grand-Fort-Philippe Gravelines Saint-Pol-sur-Mer	Dunkerque Leffrinckoucke Téteghem
TRI de Calais	Submersion marine	Non	Calais Fréthun	Coquelles Marck	Coulogne Sangatte
TRI d'Amiens	Débordement de la Somme	Non	Amiens Camon Longueau Saleux	Boves Dreuil-les-Amiens Pont-de-Metz Salouël	Cagny Rivery Dury
TRI de Maubeuge	Débordement de la Sambre et de la Solre	Non	Assevent Bachant Boussières-sur-Sambre Eclaibes Ferrière-la-Grande Leval Marpent Pont-sur-Sambre Saint-Remy-du-Nord	Aulnoye-Aymeries Berlaimont Feignies Hautmont Limont-Fontaine Maubeuge Recquignies	Boussois Jeumont Louvroil Neuf-Mesnil Rousies
TRI de Saint-Omer	Débordement de l'Aa et du marais de l'Audomarois	Non	Arques Hallines Longuenesse Saint-Omer Tatinghem	Blendecques Helfaut Saint-Martin-au-Laert Salperwick Tilques	Clairmarais Heuringhem Serques Wizernes
TRI d'Abbeville	Débordement de la Somme	Non	Abbeville Grand-Laviers	Caours Mareuil-Caubert	Drucat

Dominique BUR

Préfet coordonnateur des Bassins Artois-Picardie

